

Sondage sur la satisfaction de la clientèle 2025 Règlement du tirage au sort

Comment participer

Pour participer, il suffit de répondre au Sondage sur la satisfaction de la clientèle du 1^{er} au 15 février 2025. Une seule participation par personne.

Prix

Quatre paniers cadeaux de produits québécois d'une valeur de 125 \$ chacun seront tirés parmi les répondants.

Période du concours et date de clôture

Le questionnaire doit être rempli dans sa totalité et soumis au plus tard à 23h59 le 15 février 2025.

Sélection des gagnants

Chaque questionnaire rempli est identifié par un numéro unique automatiquement enregistré dans un fichier informatique. Le tirage s'effectuera à l'aide d'un logiciel générant aléatoirement des numéros. Les chances d'être sélectionné dépendront du nombre de questionnaires admissibles reçus. Les gagnants seront avertis par téléphone ou par courriel et recevront leur prix par la poste.

Admissibilité

Pour participer au concours, le participant doit résider au Québec, être âgé de 18 ans et plus, ne pas être à l'emploi, ni partager le foyer d'un employé de la Société des établissements de jeux du Québec ou de La Financière agricole du Québec. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, un représentant, agent, membre du jury ou les personnes avec lesquelles elle partage le foyer, ne peuvent pas participer au concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Date du tirage

Le tirage au sort aura lieu le 28 mars 2025 au siège social de La Financière agricole du Québec, situé au 1400, boulevard Guillaume-Couture à Lévis (Québec) G6W 8K7. Il sera effectué à partir de toutes les inscriptions admissibles reçues.